



## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Enquête sur le Coût de la main d'œuvre et la Structure des salaires (ECMOSS) cycle quadriennal 2014-2017**

---

*Type d'opportunité* :reconduction d'enquête existante.

*Périodicité* :annuelle.

*Demandeur* : Insee, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS), Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité (DERA), en association avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Au cours de sa réunion du 4 avril 2013, la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » a examiné le projet d'enquête sur le Coût de la main d'œuvre et la Structure des salaires (ECMOSS) cycle 2014-2017. Ce cycle quadriennal est le troisième après ceux de 2006-2009 et 2010-2013.

L'enquête ECMOSS a pour objectifs de fournir des informations sur :

- les différents éléments de la rémunération des salariés (salaire de base, compléments, primes variables, épargne salariale, avantages en nature), selon les caractéristiques des salariés et de l'employeur ;
- les charges assises sur les rémunérations, et plus généralement les dépenses engagées par l'entreprise au bénéfice de ses salariés ;

et de calculer ainsi un coût salarial harmonisé (par activité, par région, par taille d'entreprise) à des fins de comparaison avec les niveaux de coût des autres pays de l'Union européenne.

L'enquête détaille les différentes composantes de la rémunération, les charges sociales patronales (légalles et conventionnelles), les compléments de salaire versés en cas de maladie ou au titre d'autres risques, ainsi que les autres éléments de coût (épargne salariale, taxes ou dépenses libératoires diverses, œuvres sociales, autres dépenses au bénéfice des salariés...). L'enquête s'intéresse également au volume de travail effectivement accompli, compte tenu des congés, des divers jours fériés et ponts, et des autres jours non travaillés.

ECMOSS est une enquête annuelle auprès des établissements, à format variable, comportant un volet établissement et un volet salarié selon un cycle quadriennal. La collecte de chacun des deux questionnements ESS (Structure des Salaires) et ECMO (Coût de la main d'œuvre) comprend les deux volets (établissement et salarié) et s'étale sur deux années consécutives (ESS les deux premières années du cycle et ECMO les deux années suivantes).

L'enquête s'inscrit dans le cadre du règlement européen n°530/1999 relatif aux statistiques structurelles sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre, complété par les règlements d'application n°1737/2005 pour le coût de la main-d'œuvre et n°1738/2005 pour la structure des salaires. Ces statistiques détaillées doivent être fournies à un rythme biennal (tous les quatre ans pour chacun des deux thèmes en alternance, mais avec un noyau conséquent de variables communes). En outre, dans

le cadre d'un accord informel, des statistiques simplifiées sont fournies annuellement à Eurostat, lui permettant de calculer par exemple l'indicateur phare de la différence de salaire horaire par sexe. Enfin, plusieurs éléments entrant dans l'élaboration de l'indice européen du coût du travail défini par le règlement n°450/2003 sont calés sur les résultats de l'enquête.

La Dares utilise l'enquête ECMOSS pour répondre à de nombreuses demandes portant sur les différentes composantes de la rémunération et l'organisation du temps de travail (statistiques par conventions collectives, caractéristiques des salariés au SMIC, épargne salariale, heures supplémentaires, temps de travail...). Des informations provenant des enquêtes ECMOSS sont aussi mobilisées pour la comptabilité nationale à l'Insee ou les comptes de la protection sociale à la Drees, (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère de la santé).

Les chercheurs en sciences sociales utilisent cette source de données originales puisque portant à la fois sur les établissements et sur leurs salariés, pour étudier les pratiques salariales des entreprises, à travers des sujets aussi divers que la discrimination salariale ou le rôle des conventions collectives.

L'enquête couvre la France métropolitaine. Le champ européen actuel concerne l'ensemble des établissements employeurs appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus des secteurs B à S de la nomenclature économique NACE-Rev2. En pratique l'enquête ECMOSS proprement dite, pour laquelle l'unité enquêtée est l'établissement, n'est réalisée que dans les secteurs marchands et auprès de certaines unités non marchandes (collectivités locales pour le secteur O). Pour les secteurs non marchands on aura recours au fichier du système d'information sur les agents des services publics (SIASP) associé, pour ESS 2014, à une enquête complémentaire à domicile auprès des salariés de la fonction publique de l'État et, pour ECMO 2016, aux données de la Comptabilité nationale.

Le tirage de l'échantillon ECMOSS est à deux degrés : on procède d'abord à un tirage d'établissements dans le répertoire SIRENE, puis à un tirage de salariés dans les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) de ces établissements. Environ 17 000 établissements seront enquêtés chaque année et répondront pour une partie de leurs salariés (de 1 à 24 salariés par établissement) qui constitueront un échantillon d'environ 150 000 salariés.

La première collecte du nouveau cycle d'enquêtes est prévue pour 2014 sur l'exercice 2013 et débutera en mars pour finir au plus tard en décembre. Les questionnaires seront adressés par voie postale aux établissements, les grandes entreprises pour lesquelles plusieurs établissements sont interrogés pouvant fournir une réponse informatisée. Pour ESS le temps de réponse est de 30 minutes en moyenne pour le questionnaire établissement et de 20 à 25 minutes pour le questionnaire salarié. Pour ECMO il est en moyenne de 125 minutes pour le questionnaire établissement et de 10 à 15 minutes pour le questionnaire salarié.

Afin d'alléger la charge statistique et de s'appuyer au maximum sur les données administratives existantes, des appariements sont prévus, comme lors des cycles précédents, avec les DADS ou les fichiers SIASP selon les cas. Si le nouveau règlement européen en préparation devait élargir le champ aux entreprises de moins de 10 salariés, ECMOSS serait complétée par un appariement des DADS et de l'enquête annuelle ACEMO sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre auprès des très petites entreprises dont le questionnaire serait adapté à cet effet.

Les statistiques demandées par Eurostat lui seront transmises au plus tard à la fin du mois de juin suivant l'année de collecte. Au second semestre sera diffusé un premier ensemble de résultats pour la France (Insee-Première, Dares Premières Informations-Premières Synthèses). Chaque enquête donnera lieu à une publication plus détaillée dans la collection Insee-Résultats et des travaux d'études pourront être réalisés à partir des données individuelles préalablement anonymisées.

Les fichiers de diffusion annuels (fichiers établissements et fichiers salariés) seront mis à disposition des services statistiques ministériels et des chercheurs (après accord du Comité du Secret) au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année suivant l'année de collecte. Les fichiers de production et de recherche pour la version ESS seront accessibles aux chercheurs via le Centre Quetelet. Les données des Enquêtes ESS sur la structure des salaires de la France et des pays volontaires seront accessibles via Eurostat, aux fins de comparaisons européennes.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête y compris concernant les projets évoqués ci-dessus (appariements avec les données administratives existantes, extension possible aux entreprises de moins de 10 salariés).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.